

Date : 07/09/2007



## Le partenariat à la Bibliothèque du Parlement du Canada

### Mr. Hugh Finsten

Bibliothécaire parlementaire associé

### Dr. William R. Young

Parliamentary Librarian Library of Parliament  
Ottawa  
Canada

Traduit par : Dominique Lapierre  
Spécialiste en ressources documentaires, Université  
Laval  
Dominique.lapierre@bibl.ulaval.ca  
Traduit le 16 août 2007

**Meeting:** 102 Library and Research Services for Parliaments

**Simultaneous Interpretation:** No

**WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 73RD IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL**  
19-23 August 2007, Durban, South Africa  
<http://www.ifla.org/iv/ifla73/index.htm>

## RÉSUMÉ :

*Cet article présente divers types de partenariats et soulève les principaux aspects à considérer lorsque les bibliothèques parlementaires envisagent de s'associer. Il fournit un abrégé des associations officielles et officieuses de la Bibliothèque du Parlement du Canada tout en précisant la façon dont la Bibliothèque collabore avec d'autres organismes - bibliothèques, consortiums, services gouvernementaux, organismes privés, associés parlementaires, etc. – soit en effectuant diverses tâches ou en leur fournissant de l'assistance. Le partenariat étant de fait majoritairement développé sur une base informelle, l'article illustre les services offerts par la bibliothèque et le travail coopératif qu'elle entretient avec les autres organismes tant internes qu'externes au Parlement. Il décrit comment la bibliothèque multiplie les efforts pour assister ses partenaires soit par l'entremise la Bibliothèque elle-même, de la recherche ou par des programmes destinés à rejoindre le public. L'article suggère enfin des idées pour saisir les occasions de partenariat.*

## LE PARTENARIAT À LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DU CANADA

### PREMIÈRE PARTIE : CONSIDÉRATIONS LIMINAIRES

*Extraits adaptés et révisés d'un rapport préliminaire préparé pour la Bibliothèque du Parlement du Canada par SynParSys Consulting Inc. Ottawa, le 21 avril 2007*

## CE QU'EST LE PARTENARIAT

Un « partenaire » est défini comme une « une personne qui prend part à une activité commune à un autre ou à d'autres »<sup>1</sup>.

Le « partenariat » est un terme général qui peut également inclure le *sponsoring*<sup>2</sup>, la collaboration ou l'alliance stratégique.

Pour qu'un partenariat existe, il faut :

- un minimum de 2 organisations indépendantes,
- des programmes communs (activités ou transactions),
- un accord,
- une union des contributions,
- un partage des risques,
- un partage des bénéfices.

Un « *sponsoring* » est une relation d'affaires au sein de laquelle deux entités échangent des choses de valeur. Cette valeur peut être financière, en espèce, ou peut être liée à des avantages tels que la visibilité, la publicité ou l'apport de nouveaux marchés. Cela implique parfois une association qui s'apparente à une commandite publicitaire. Cela survient lorsque deux parties à une telle relation d'affaires lient leur réputation en s'associant.

En termes de publicité, le *sponsoring* vise à avoir un impact plus profond et plus durable que la simple réclame. La gestion sur le long terme du *sponsoring* contribue à renouveler l'image de marque du commanditaire. S'associer au nom d'un autre peut susciter des connotations très positives ; en même temps, il y a là un niveau élevé de risque si une des parties associées perd son statut, ou si la clientèle décide que l'association est inadéquate.

Les partenaires d'un *sponsoring* partagent leurs objectifs, sachant que ceux-ci ne sont pas nécessairement intrinsèquement liés. De son côté, le partenariat est une relation bidirectionnelle ; il suppose qu'un accord a été conclu.

Le partenariat se manifeste sous d'autres formes, par exemple : fournir de l'expertise aux institutions équivalentes des autres juridictions ; participer aux réseaux nationaux et internationaux ainsi qu'aux associations professionnelles ; soutenir les efforts en matière d'éducation et développer un programme de visite du Parlement pouvant convenir au visiteur curieux comme au spécialiste.

Le terme « partenariat » a également des implications légales qui mettent en cause l'entreprise commerciale, pensons au partage des bénéfices et des responsabilités. Pour les besoins de cet article, le terme « partenariat » signifie préférablement un *arrangement collaboratif*.

## POURQUOI S'ASSOCIER

Le partenariat peut ajouter de la valeur aux services tout en contrôlant les coûts. Les bibliothèques devraient considérer le partenariat pour atteindre les résultats requis par leur planification stratégique ou leurs priorités, et ce, surtout dans les situations où le partenariat offre des avantages distincts en termes de résultats comparativement à d'autres approches et que celui-ci peut être développé prudemment dans le respect des ressources et en connaissance des risques. Le partenariat peut :

- améliorer, augmenter et prolonger les services de manière importantes pour nos clients parlementaires;
- réduire le coût de fourniture des services; autrement dit, améliorer le rapport coûts/bénéfices;
- accroître les liens avec les dépositaires, les réseaux, les communautés de pratique et autres;

---

<sup>1</sup> Traduction libre du *Webster's New World Dictionary*, 2<sup>e</sup> édition

<sup>2</sup> Nous avons opté pour cette traduction du terme anglais *sponsorship*, la commandite ne faisant pas actuellement bonne presse au Canada.

- améliorer, augmenter et prolonger les services de manières qui sont utiles pour tout client;
- améliorer la visibilité et la crédibilité aux yeux des clients;
- améliorer le bien-être du personnel et le développement professionnel;
- renforcer les réseaux nationaux et internationaux;
- ajouter de l'information de grande valeur et des documents historiques (livres, manuscrits, etc.) à nos collections;
- augmenter les capacités techniques et l'expertise;
- positionner la bibliothèque parlementaire dans un rôle phare pour les secteurs tels que la conservation et la recherche des documents législatifs ainsi que la promotion du fonctionnement de la démocratie parlementaire;
- permettre d'accéder plus rapidement à l'information critique.

Le partenariat devrait :

- accroître les services offerts aux clients
- augmenter la visibilité et la crédibilité
- accéder à de l'information spécialisée plus économiquement que par tout autre moyen
- faciliter le rôle de chef de file pour les réseaux nationaux et internationaux.

## **QUELQUES PRINCIPES DE BASE**

Pour les bibliothèques parlementaires, certaines des caractéristiques clés devant être prises en considération dans le développement des partenariats sont :

- la séparation des pouvoirs législatifs et exécutifs;
- l'impartialité politique et neutralité;
- la capacité de prendre la responsabilité pour la qualité des services fournis aux Parlementaires;
- la capacité de prendre la responsabilité pour l'information et les programmes fournis aux Canadiens et Canadiennes au nom des parlementaires;
- l'administration d'information unique et artéfacts au nom des Parlementaires et des Canadiens et Canadiennes.

De plus, la Bibliothèque respecte les valeurs et les principes qui s'appliquent aux établissements servant l'intérêt public et dépensant les fonds publics. Certaines sont citées dans les politiques en vigueur, parmi lesquelles : la transparence, la prudence, l'hospitalité ainsi que la responsabilité et la bienséance au moment de contracter.

Les tendances observées dans les courants de pensée des gouvernements, en particulier quant aux objectifs sociaux (tels que l'impératif de refléter la diversité démographique dans les services publics) et quant aux pratiques à adopter en matière de gestion et de gouvernance (tel que l'accent mis sur les résultats, la responsabilité et l'éthique) auront un réel, quoique informel, impact sur la question du partenariat. Elles contribuent à faire cheminer la réflexion sur le statut et la mission au sens large des institutions publiques :

- fournir des services dans les langues officielles et assister les minorités culturelles;
- augmenter la proportion de personnel provenant de membres de groupes favorisant l'équité dans l'emploi;
- stimuler la responsabilité et la transparence;
- mesurer la performance en mettant l'accent sur les résultats et rapporter ceux-ci.

Il y a de bonnes pratiques ailleurs qui peuvent s'avérer utiles. Dans notre milieu immédiat, deux d'entre elles sont les suivantes : d'une part, *La Déclaration des valeurs et éthique des services publics* et, d'autre part, une adaptation de cette *Déclaration* pour le travail en partenariat.

## **QUESTIONS À POSER**

1. Comment la proposition de partenariat coïncide-t-elle avec les objectifs et les priorités stratégiques de la bibliothèque?

2. La proposition est-elle acceptable en regard des principes fondamentaux? La proposition pose-t-elle des risques inacceptables pour une des caractéristiques essentielles ou relations de la Bibliothèque ?
3. Quels types d'avantages découleraient de la collaboration envisagée en regard des objectifs stratégiques de l'organisation ? Quelle importance ont ces avantages en regard de ces mêmes objectifs stratégiques ?
4. À qui revient la responsabilité de l'activité envisagée sous l'égide du partenariat ? À quel partenaire revient le rôle d'assistance ? Les partenaires impliqués se partageront-ils une responsabilité conjointe ?

## **DÉTENIR LA RESPONSABILITÉ DU PARTENARIAT**

Tout le monde doit savoir qui est en charge, qui prend en charge la direction des opérations. Le rôle de direction permet de mieux contrôler, mais implique aussi un fardeau supplémentaire en termes d'encadrement et de frais d'exploitation, tout en soulevant des questions supplémentaires quant à la gestion des risques et de la visibilité. Le « responsable » convoque les réunions, supervise les dépenses budgétaires, assure la communication entre les différents partenaires, etc.

Le partage équitable de la responsabilité est l'arrangement le plus compliqué. Il exige habituellement l'établissement d'une structure de gouvernance elle-même partagée.

En raison des rapports que la Bibliothèque entretient avec le Sénat et la Chambre des Communes, la responsabilité est un critère clé dans l'établissement des accords entre les partenaires parlementaires. Indépendamment des coûts, le fait de détenir ou non la responsabilité d'un partenariat dépend de la volonté ou de la capacité de la Bibliothèque de maintenir ou d'acquérir un rôle prédominant pour une activité déterminée. À titre d'exemple, il semblera approprié d'établir un partenariat pour certains types de conférences lorsque la tenue de celles-ci s'échelonne sur le long terme ; d'autres types d'activités sembleront d'emblée inadéquates, ou trop coûteuses, ou peu avantageuses en terme de bénéfices par rapport au degré d'attention qu'elles requièrent.

Le partenariat ne doit pas entraver la nécessaire efficacité d'une institution. Si la Bibliothèque alloue 25% de ses ressources à une activité réalisée en partenariat, elle doit pouvoir démontrer que les résultats obtenus nécessitaient un tel investissement, celui-ci demeurant cohérent face aux priorités institutionnelles.

## **CE QU'IL FAUT SAVOIR À PROPOS DE NOS PARTENAIRES**

Sont-ils stables, sains et responsables en tant qu'organisation? Y a-t-il de bonnes raisons de croire qu'ils sont disposés et capables de respecter leurs engagements? Est-il plausible de croire qu'ils seront un atout à **votre** organisation?

Engager des partenariats avec des institutions parlementaires (le Sénat et la Chambre des Communes) est le choix le plus naturel pour la Bibliothèque, d'autant que ces entités desservent la même clientèle et partagent une même culture organisationnelle. Partager des habitudes et utiliser un même langage nécessitent un apprentissage qui constitue un des défis les plus fréquents du partenariat. Dans le cas des associés parlementaires, l'apprentissage a déjà eu lieu et continue de s'effectuer quotidiennement. Le partenariat sera également facilité en ce qui concerne des institutions affiliées telles que le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP), l'Association canadienne des ex-parlementaires et le Centre parlementaire du Canada.

À remarquer : les associations naturelles ont autant besoin de clarifier la nature, les valeurs et les conditions entourant l'échange des procédés, et ce, avec la clarté et la logique dont elles auraient usé pour la formation d'un accord avec une entité à laquelle elles sont moins étroitement liées. Certaines des leçons importantes sur le partenariat se tirent malheureusement à partir d'accords incomplets conclus avec des « amis » et qui se sont transformés au fil du temps en un lourd fardeau pour un des associés.

Au moment de choisir des partenaires éventuels, il est judicieux de vérifier si ceux-ci sont des membres de groupes de pression. Si effectivement ils le sont, la collaboration devrait alors être conçue de manière

à protéger la neutralité de la Bibliothèque, tant au niveau des faits que de la perception qui peut s'en dégager. Le principe demeure le même pour des organisations tel que L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) qui s'engagent occasionnellement dans des activités de *lobbying*.

L'adaptation est critique pour les activités en partenariat conclues rapidement. S'adapter est aussi la clé d'une vision du partenariat à long terme. D'une part, même une fois l'activité terminée, la réputation de l'associé demeure un enjeu. D'autre part, un partenariat réussi permet aux partenaires de mieux se connaître et de trouver, avec le temps, de nouvelles façons de collaborer ensemble pour un plus grand bénéfice mutuel. Ainsi, tout partenariat devrait être considéré comme un investissement à long terme, même si les résultats concrets sont obtenus à court terme.

## ÉQUILIBRER LE RAPPORT COÛTS/BÉNÉFICES

Une question demeure : « Combien cela nous coûte-t-il de le faire par nous-même ? » En effet, il n'est pas rare qu'une organisation prenne conscience que le partenariat lui coûte plus cher à court terme, et ce, malgré que les ressources proviennent d'autres sources ! Mais même dans ces cas, le partenariat peut être avantageux parce que :

- il existe parfois des barrières légales, juridictionnelles voire opérationnelles au fait de faire les choses par nous-mêmes;
- le partenariat est une relation à long terme au cours de laquelle les bénéfices récoltés surpassent les coûts;
- la Bibliothèque réduit ses risques en s'associant avec des organisations détenant déjà une expertise dans le champ d'activités projetées;
- l'association renouvelle l'image de la bibliothèque aux yeux de sa clientèle.

## LES RISQUES

Certaines activités peuvent être susceptibles d'entraîner une couverture médiatique peu amicale. Une initiative qui peut à priori sembler intéressante, peut aussi s'avérer lourde à gérer si la demande va croissante avec le temps. Certains partenaires éventuels peuvent même faire valoir un partenariat déjà conclu à titre de précédent pour contracter avec vous des arrangements similaires. C'est pourquoi, il est important de circonscrire la demande dès le début. Par exemple, la Bibliothèque peut faire bénéficier une province de l'expertise de son personnel en envoyant quatre employés pour quatre semaines afin d'organiser et mettre en place des mécanismes de préservations des documents de sa bibliothèque juridique. La façon dont on perçoit ce rôle d'assistance en tant que bibliothèque phare est cruciale. Si pour cet exemple vous pouviez absorber les coûts, vous avez pu créer un précédent pour le prochain client. Si ce client est une province de plus grande envergure et qu'un projet similaire nécessite la mobilisation de 25 de vos employés pour une période de 12 semaines, il est possible que vous compromettiez ainsi le service régulier offert à vos clients ou que vous ayez à restructurer votre budget. Il est toujours mieux de prévoir le pire des scénarios avant de se compromettre et, ensuite, agir en gardant ces prévisions à l'esprit.

Une action devrait toujours être envisagée globalement et, conséquemment, les mesures devraient être prises pour assurer qu'aucun dommage irréparable ne soit commis. Dans notre exemple, la Bibliothèque aurait pu demander le paiement du salaire des experts à la première province, de façon à établir un précédent de remboursement des coûts pouvant être appliqué à toute demande subséquente.

## DEUXIÈME PARTIE : PARTENAIRES ACTUELS

À l'instar de plusieurs bibliothèques parlementaires, la Bibliothèque du Parlement du Canada a contracté une série d'arrangements pouvant être considérés comme des « partenariats ». Dans certains cas, ceux-ci sont conclus par (1) un accord écrit tel qu'un protocole d'entente ou un contrat de façon à clarifier les rôles et les responsabilités. Dans d'autres cas, il peut y avoir (2) une entente informelle. Enfin, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des *arrangements collaboratifs* de la Bibliothèque du Parlement du Canada classés en raison de leur qualité d'officiel ou d'officieux.

## PARTENARIATS ET RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DU CANADA (BPC) ET D'AUTRES ORGANISATIONS

Titre	Partenaires	Description
<b>Accords officiels / Partenariats</b>		
<b>Service d'information et de recherche parlementaires (SIRP)</b>		
Global Legal Information Network (GLIN) Base de données publique de lois.	Bibliothèque de droit du Congrès	Le Global Legal Information Network (GLIN) est une base de données publique de lois, réglementations, décisions judiciaires et autres sources juridiques complémentaires, compilées par les agences gouvernementales et les organisations internationales. Les membres du GLIN enrichissent la base de données par l'ajout de textes intégraux de documents publiés dans leur langue maternelle, d'un résumé en anglais ainsi que de mots clés sélectionnés dans l'index multilingue du GLIN. Le système rend accessible l'information juridique au public et aux contributeurs par l'entremise d'un moteur de recherche Web, facilitant grandement les recherches législatives comparées.
Programme de stages du SIRP – Voyage à Washington	L'Association canadienne des ex-parlementaires (ACEP)	L'ACEP finance le voyage des stagiaires de la Bibliothèque à Washington afin que ceux-ci fassent l'expérience du fonctionnement interne du congrès américain. Les stagiaires préparent ensuite un article qui est publié dans le journal trimestriel de l'ACEP et donnent une conférence-midi aux membres du personnel de la Bibliothèque et de l'ACEP.
Accord de travail sur la gestion des requêtes Infonet	Chambre des Communes et le Sénat	Procédure sur la gestion des requêtes envoyées par l'entremise du formulaire électronique sur le site du Parlement du Canada par le public.
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (MOU)	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	MOU 2005 – référence et services d'information sont détaillés dans une annexe de l'accord.
Bibliothèque du Bureau du Conseil privé	Bureau du Conseil privé	BPC offre des consultations, du prêt, de l'aide dans la construction des stratégies de recherche et un accès limité aux bases de données non disponibles à la bibliothèque du Bureau du Conseil privé.
Licences entre TPSGC et Federal Publications Inc.	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	TPSGC octroie le droit de reproduire les publications de SIRP dans le but de distribuer les produits commercialement. BPC agit à titre d'auteur pour le département d'auteur et participe à la rédaction de l'accord.
Programme d'éducation spécialisée	Ridgemont High School (Ottawa)	Fournit de l'aide technique au secteur de référence de la Bibliothèque. Première expérience de travail pour ces étudiants de l'éducation spécialisée pouvant les amener à accéder aux programmes de type

		« amis de... » de la Chambre des Communes ou du Sénat.
Programme des services de dépôt (PSD)	TPSGC	Le PSD acquiert et distribue gratuitement des publications gouvernementales fédérales de divers formats à travers un réseau de bibliothèques dépositaires ainsi qu'aux parlementaires fédéraux. Toutes les publications, nouvelles ou révisées, préparées par le SIRP pour diffusion auprès de sa clientèle sont envoyées au PSD en format électronique. Le PSD les publie ensuite sur son site Internet. La BPC reçoit une copie de chaque publication distribuée par le PSD.
Transfert d'information publique et Service d'éducation (MOU)	Chambre des Communes	Accord entre la Chambre des Communes et la BPC sur le transfert d'informations provenant de la Chambre et du Service d'éducation à la BPC. En vertu de cet accord, la BPC fournit de l'information et de la formation au public à propos de la Chambre des Communes et du Parlement tandis que la Chambre des Communes continue de fournir du soutien technique comme elle le faisait avant la conclusion de cet accord.
<b>Service de ressources d'information et de documentation (SRID)</b>		
Accord de partage de ressources	Canadiana.org	BPC remet les fichiers électroniques des débats reconstitués à Canadiana.org qui les utilise pour le projet <i>Le Canada en devenir!</i>
Partage de ressources	Bibliothèque et Archives Canada (BAC)	BAC est le dépositaire officiel des publications de l'OCDE. BPC lui fournit en retour une aide financière pour l'acquisition de certaines collections.
Accords d'échange et de dépôt	Législatures provinciales et étrangères; organisations internationales (O.N.U.)	BPC reçoit et échange des publications parlementaires avec plusieurs autres législatures ou organisations.
Accord de partage de données	McGill University	Les données sur les projets de lois compilées depuis des années par la BPC et formant la <i>Chronologie des lois</i> ont été partagées avec l'Université McGill afin de permettre une avancée des recherches en science politique. En retour, McGill a indexé les données avec des vedettes-matière. Celles-ci ont été ajoutées à titre d'archives dans le site Legisinfo.
Administratif	Sénat	BPC acquiert des ressources informationnelles pour l'administration du Sénat et sa salle de lecture.
Administratif	Chambre des Communes	Chambre des Communes fournit des services d'impression et de diffusion des publications de la Bibliothèque.
Propriétés culturelles mobiles	Comité composé de délégués officiels de la Chambre des Communes, le Sénat, la BPC et TPSGC	Pour établir une vision commune de la gestion des propriétés culturelles de la Colline du Parlement (statues, peintures, mobiliers, etc.).
Composantes et connectivité du bâtiment (CCB)	TPSGC, Sénat et Chambre des Communes	La planification de CCB pour la vision à long terme de l'enceinte parlementaire.

<b>Programmes parlementaires destinés au public (PPP)</b>		
Brochure Bienvenue à la Colline du Parlement (MOU annuel)	Commission de la capitale nationale (CCN) et le Sénat	CCN, en collaboration avec BPC, conçoit et imprime la brochure. BPC assume une part des coûts de diffusion, remboursés éventuellement par le Sénat.
Brochure Découvrir la Colline (MOU annuel)	CCN	BPC fournit des preuves matérielles reliées aux visites, etc. Elle accepte également de défrayer une proportion des frais de distribution de la brochure.
Panneaux interprétatifs d'Info-Tent	CCN	Partage des coûts. Projet conjoint avec CCN.
Centre des visiteurs de la Colline du Parlement (étude de faisabilité et autres)	CCN et TPSGC	Participation financière de la BPC à la réalisation d'étude de faisabilité pour le Centre des visiteurs de la Colline du Parlement. La BPC siège également sur le comité.
e-Commerce site (Boutique)	Chambre des Communes et TPSGC	TPSGC assume une portion des frais liés du site Web. La Chambre des Communes assure la maintenance et effectue les changements demandés.
Financement pour des guides parlementaires supplémentaires (MOU à être complété sous peu)	TPSGC	TPSGC assume le salaire d'une guide parlementaire supplémentaire afin que quelqu'un soit de service à temps plein à la Chapelle de Souvenir
Livre pour enfant sur le Parlement	Assemblée législative de la Colombie-Britannique	Projet conjoint. Partage des coûts.
Produits des boutiques (contrats)	Manufacturiers	Travaille avec quelques 125 manufacturiers différents afin de développer et de produire des produits pour la vente à la Boutique.
Affiche du premier ministre du Canada	Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC)	Accord formel – BPC achète un certain nombre d'affiches du premier ministre du Canada produites par CPAC.
MPTV Vidéos et DVD	CPAC et Canadian Broadcasting Corporation (CBC)	Partenariat visant à coproduire un vidéo, le mettre à jour et copier l'enregistrement.
Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne et Programme de leadership des enseignantes et des enseignants	ACEP	Accord de contribution formelle : CAFP offre des bourses aux professeurs afin de faciliter leur admission au Forum.
Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne	CPAC	Accord engageant CPAC à enregistrer différentes séances d'enseignement pendant le Forum.
Programmes éducationnels	Société Churchill pour l'avancement de la démocratie parlementaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Société finance différents programmes</li> <li>2) Société offre des bourses aux professeurs afin de faciliter leur admission au Forum.</li> <li>3) BPC accepte de fournir une esquisse de plusieurs produits éducatifs</li> </ol>
Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie	Élections Canada	Accord de contribution formelle – Élections Canada donne annuellement 3 000\$ au Forum et fournit un orateur durant la séance



parlementaire canadienne		sur les élections durant le Forum.
<b>Accords officiels / Partenariats</b>		
<b>Service d'information et de recherche parlementaires (SIRP)</b>		
Service de placement de Michigan State University au SIRP	Michigan State University	Le Service de placement offre aux étudiants en droit une expérience éducative et une meilleure compréhension du système politique et juridique canadien. Les stagiaires peuvent apprécier sur place le caractère singulier du Canada à travers ses institutions politiques, ses aspects sociaux et culturels. Les étudiants sont appelés à travailler sur une multitude de questions juridiques au SIRP.
Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires	Chambre des Communes et le Sénat	Opportunité pour les employés parlementaires séniors de législatures étrangères ou de d'autres juridictions canadiennes d'apprendre sur le fonctionnement du Parlement du Canada et d'échanger sur leur propre méthode de travail.
Programme Multiples facettes de la Colline du Parlement	Chambre des Communes et le Sénat	Opportunité pour les employés du Parlement d'apprendre davantage au sujet du processus législatif et sur le fonctionnement interne du Sénat, de la Chambre des Communes et la Bibliothèque, notamment la façon dont celle-ci assiste les parlementaires dans leur devoir de représentation des intérêts des Canadiens. C'est l'occasion pour les employés d'échanger des idées et de développer leur réseau, et ainsi augmenter les communications et la collaboration entre les trois établissements. Les participants peuvent aussi bien échanger des idées avec les présidents et les greffiers des deux Chambres que le bibliothécaire parlementaire ou autres fonctionnaires.
Bibliothèque et Archives Canada	BAC	BAC a mis en place des procédures pour référer occasionnellement à la BPC des chercheurs désirant consulter des documents uniques de ses collections. Parallèlement, BPC réfère des questions de référence du public à BAC lorsque celles-ci excèdent la portée du mandat de son service de référence. Les communications sont fréquentes entre plusieurs équipes de travail des deux institutions.
Visites internationales prévues par le Centre parlementaire	Centre parlementaire	BPC rencontre les délégations internationales afin de discuter de son offre de services.
<b>Service de ressources d'information et de documentation (SRID)</b>		
Partage de ressources – autre	Canadiana.org	BPC prête à Canadiana.org des documents qui seront numérisés pour le projet <i>Le Canada en devenir!</i> (plus de 2 000 documents rares à ce jour). Ces documents peuvent être des discours du budget d'avant la confédération, la première lecture de projet de lois, etc. Les fichiers électroniques des Journaux des débats d'avant 1900 sont remis à BPC afin de compléter son projet de préservation des documents parlementaires.
Partage de ressources	BAC	BPC partage avec BAC des documents parlementaires tels que le

		Journal des débats ou les rapports des comités parlementaires pour des projets de numérisation.
Partage de ressources	Bibliothèque législative du Nunavut	BPC numérise une collection de document clés portant sur la création du territoire du Nunavut et de sa législature. Des copies de ces documents seront ajoutées à la collection de BPC et partagées avec BAC.
Accord de partage de données	Élections Canada	BPC et Élections Canada partagent les données électorales, incluant des données historiques sur les circonscriptions électorales.
Débats reconstitués de la Chambre des Communes et du Sénat	Chambre des Communes	Chambre des Communes fournit l'édition de textes, la mise en page et de l'appui pour l'édition de ce projet.
Archives courantes	Chambre des Communes	Gestion du logiciel Foremost utilisé dans la gestion des archives courantes. La Chambre des Communes s'occupe des mises à niveau, forme le personnel, résout des problèmes techniques pour la copie de la Bibliothèque. La Bibliothèque paie les coûts relatifs à l'administration et l'entretien.
Programmes d'orientation	Chambre des Communes et le Sénat	Bibliothèque s'implique activement dans le programme de sécurité <i>Many Facets</i> utilisé tant pour le personnel du Parlement que les préparatifs pour l'ouverture d'une nouvelle législature.
Reliure	Chambre des Communes	Chambre des Communes imprime les débats et la Bibliothèque s'occupe de la reliure de quelques exemplaires distribués par la Chambre à des hauts fonctionnaires.
<b>Programmes parlementaires destinés au public (PPP)</b>		
Questions reliées au site Web	Chambre des Communes et le Sénat	Questions reliées au site Web.
Visites parlementaires	Tourisme Ottawa, Tourisme Outaouais et autres offices du tourisme	Travailler en équipe afin de fournir des visites ou tout type de matériel leur permettant et permettant à la Bibliothèque de répondre aux attentes des visiteurs.
Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne	Rideau Hall, Sénat, Chambre des communes, Cour suprême du Canada	Tous contribuent d'une certaine façon – rencontre / visite de Rideau Hall chaque année – possibilités de rencontrer la Gouverneure générale, les présidents et les greffiers ainsi que tout autre membre du personnel de la Colline du Parlement participant à une des multiples activités du Forum ; visite de la Cour suprême du Canada et le matériel de formation utile à cet effet
Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne	Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP)	GCEP offre une année d'abonnement gratuit à ses journaux trimestriels aux participants du Forum.
Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne	Fédéral et autres partenaires	Participer à une Foire de « ressources » et/ou fournir des ressources gratuites aux professeurs.
Comité d'accueil du Visitor Studies	Visitor Studies Association	Partenariat visant à accueillir et organiser la conférence annuelle de

Association	(VSA), CCN, tous les musées nationaux de la région de la capitale nationale, Parcs Canada	VSA qui aura lieu à Ottawa cette année.
Réseau des interprètes de la capitale nationale	Musées nationaux, régionaux et municipaux ; organismes d'héritage de la région de la capitale nationale	Rencontre bimensuelles afin de discuter de différents aspects entourant la tâche d'interprétation : l'embauche, la programmation, l'évaluation, la formation technique, etc.
Association des services aux visiteurs parlementaires	Législatures du Canada et CCN	Participation à des réunions annuelles (accueilli par différentes législatures ou Parlement) afin de discuter de problèmes communes et échanger des idées. Échanges continus tout au long de l'année. Ottawa a accueilli les réunions en 1994 et 2000.